

RSE Plan de Défense Incendie

Version : 1

Codification : DD DOC 33

Rédacteur : Aumaitre Alexandre

Approbateur : Emmanuel Mornet

Historique

Date : 12/04/2023

Paragraphe : Tous

Statut : Création



Sommaire

1. Introduction	2
2. Schéma d'alarme et d'alerte	3
3. Organisation de la première intervention et de l'évacuation	6
4. les modalités d'accueil des services d'incendie et de secours	7
5. Compétences du personnel susceptible d'intervenir en cas d'alerte	7
6. Recensement des moyens	8
7. Annexes	16

1. Introduction

Le Plan de Défense Incendie, objet du présent document, a pour objectif de regrouper les informations importantes liées à la sécurité incendie. Il a également pour objectif de formaliser les différentes procédures d'alerte et d'intervention en cas d'incendie.

Ce document est rendu obligatoire par le classement ICPE du site, notamment sous la rubrique 1510 (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des entrepôts couverts), et l'application de *l'Arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510*

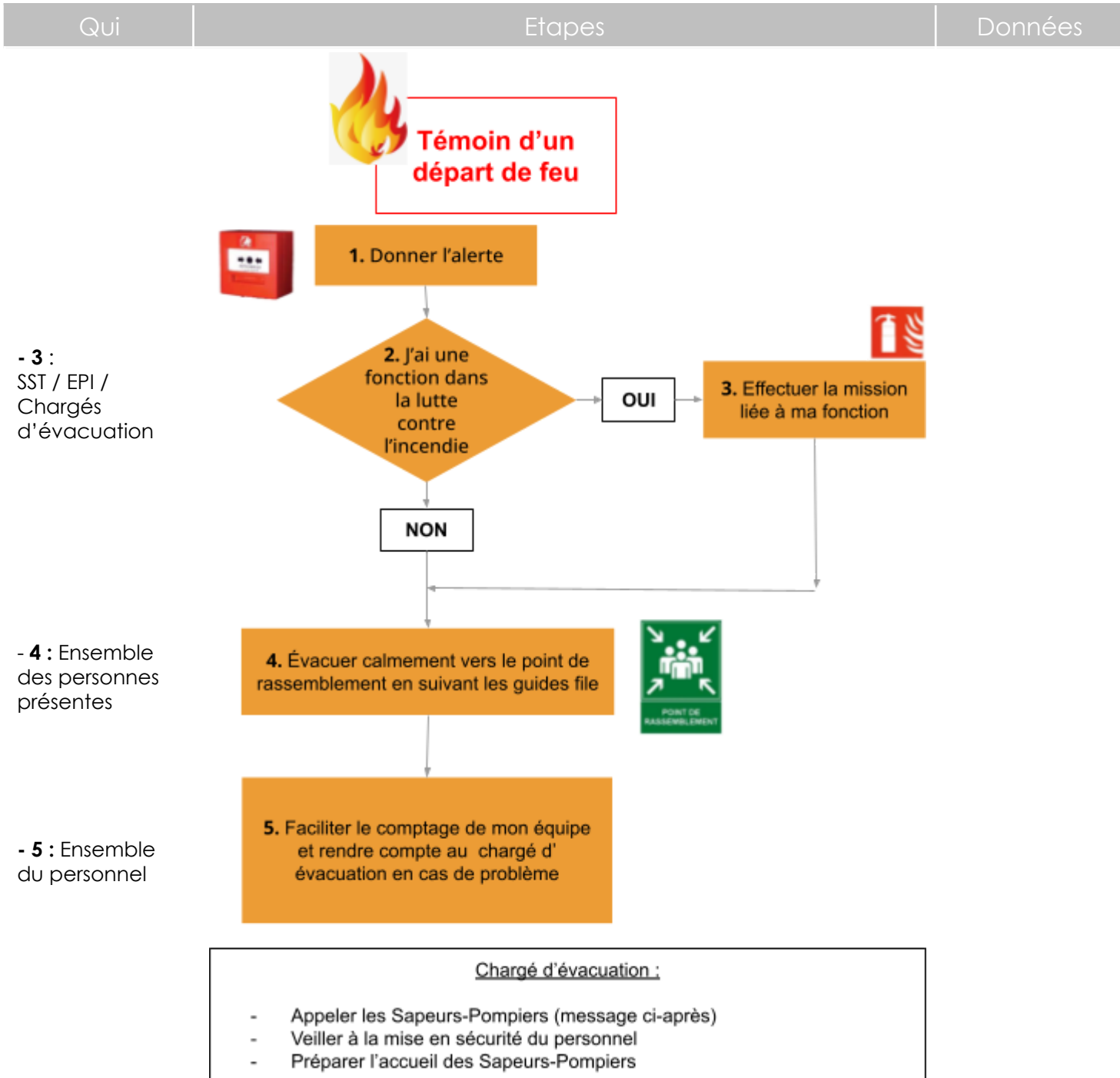
Conformément à l'article 23 de l'AMPG 1510 Autorisation, le plan de défense incendie comprend :

- les schémas d'alarme et d'alerte décrivant les actions à mener à compter de la détection d'un incendie (l'origine et la prise en compte de l'alerte, l'appel des secours extérieurs, la liste des interlocuteurs internes et externes) ;
- l'organisation de la première intervention et de l'évacuation face à un incendie en périodes ouvrées;
- les modalités d'accueil des services d'incendie et de secours en périodes ouvrées et non ouvrées, y compris, le cas échéant, les mesures organisationnelles prévues au point 3 de la présente annexe»
- la justification des compétences du personnel susceptible, en cas d'alerte, d'intervenir avec des extincteurs et des robinets d'incendie armés et d'interagir sur les moyens fixes de protection incendie, notamment en matière de formation, de qualification et d'entraînement ;
- les plans d'implantation des cellules de stockage et murs coupe-feu ;
- les plans et documents prévus aux points 1.6.1 et 3.5 de la présente annexe ;
- le plan de situation décrivant schématiquement l'alimentation des différents points d'eau ainsi que l'emplacement des vannes de barrage sur les canalisations, et les modalités de mise en œuvre, en toutes circonstances, de la ressource en eau nécessaire à la maîtrise de l'incendie de chaque cellule ;
- la description du fonctionnement opérationnel du système d'extinction automatique, s'il existe, et le cas échéant l'attestation de conformité accompagnée des éléments prévus au point 28.1 de la présente annexe ;
- s'il existe, les éléments de démonstration de l'efficacité du dispositif visé au point 28.1 de la présente annexe ;
- la description du fonctionnement opérationnel du système d'extinction automatique, s'il existe ;
- la localisation des commandes des équipements de désenfumage prévus au point 5 ;
- la localisation des interrupteurs centraux prévus au point 15, lorsqu'ils existent ;
- les dispositions à prendre en cas de présence de panneaux photovoltaïques ;
- les mesures particulières prévues au point 22.

2. Schéma d'alarme et d'alerte

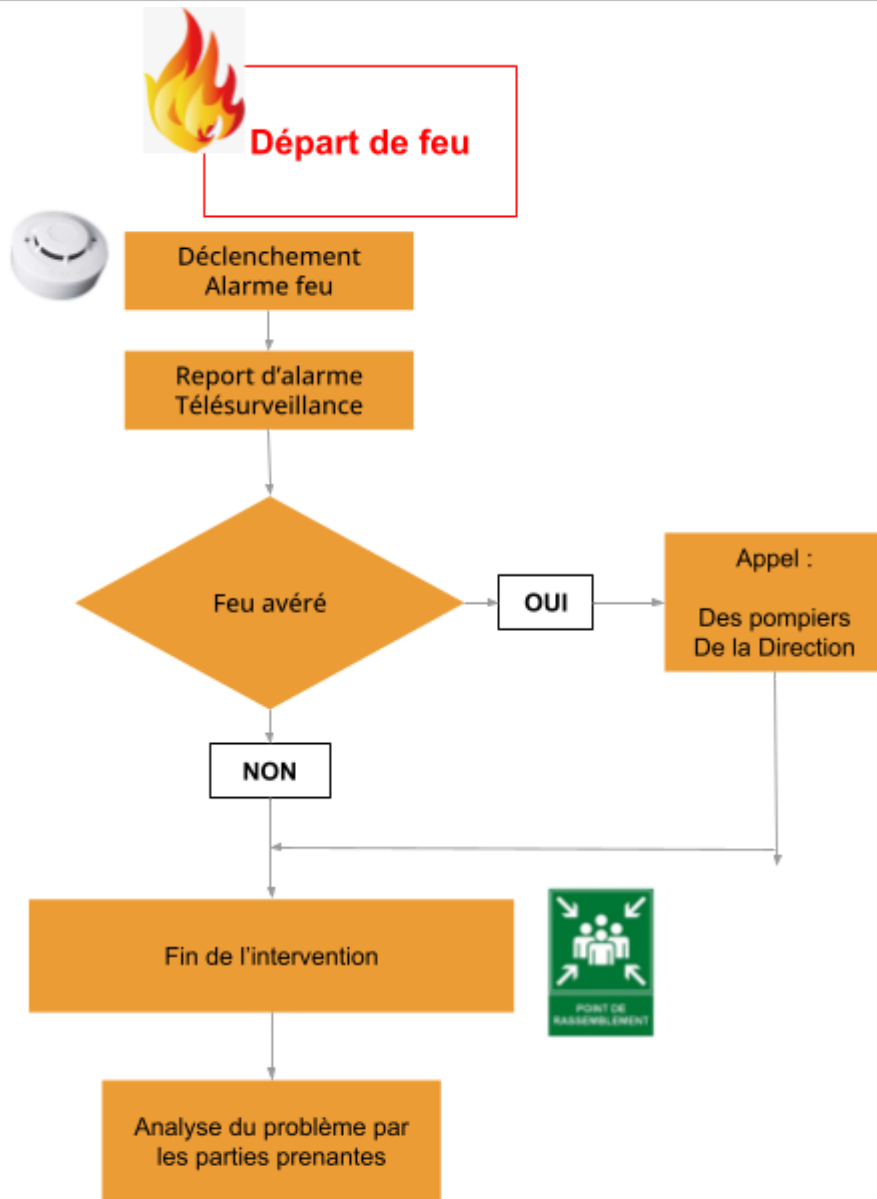
2.1. Schéma d'alerte suite à la détection d'un incendie

2.1.1. En heures ouvrées de 8h à 18h



2.1.2. En heures non-ouvrées de 18h à 8h

Qui	Etapas	Données
-----	--------	---------



La personne d'astreinte est immédiatement contactée lorsqu'un incendie se déclare. Elle est alors présente pour accueillir les services de secours.

2.1.3. Message type de contact des secours

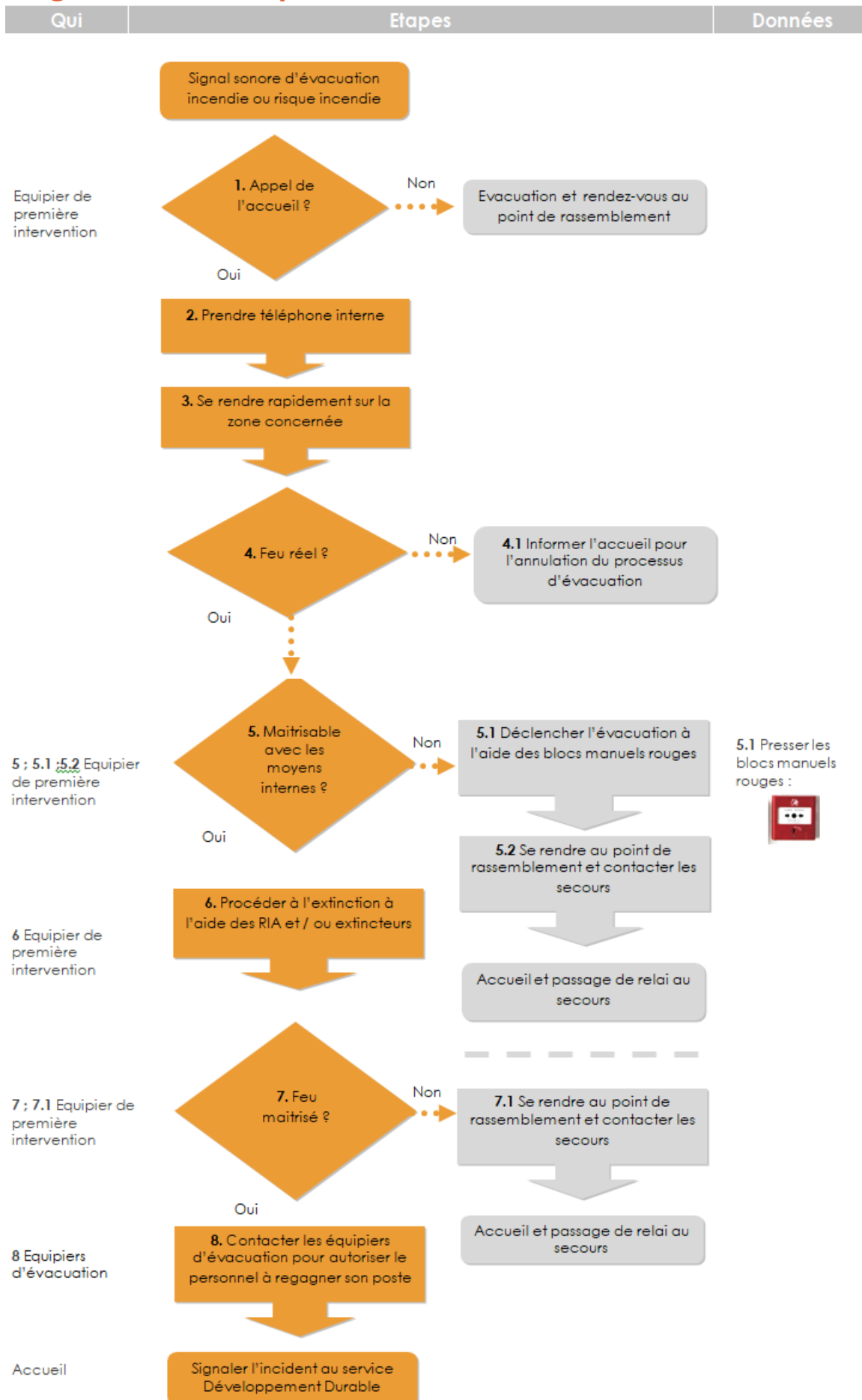
- Heure :
- ICI Entreprise Wesco
- APPEL POUR DÉCLENCHEMENT D'UN INCENDIE
- NATURE DU SINISTRE :
- NOMBRE DE BLESSÉS :
- ACCÈS : Route de Cholet à Cerizay
- MESURES PRISES ou EN COURS à l'intérieur de l'établissement :
 - Évacuation du personnel
 - Utilisation extincteurs/ RIA
- Faire répéter le message à votre correspondant.
- Transmettre votre nom et numéro de portable.
- Ne pas raccrocher avant votre correspondant, il peut demander un complément d'information.

2.1.4. Informer l'inspection des installations classées d'un accident

En cas d'accident, l'exploitant d'une installation classée (IC) a l'obligation réglementaire (article R512-69 du Code de l'Environnement) de fournir à l'inspection des IC, dans les meilleurs délais, un rapport d'analyse comprenant a minima les causes, les effets et conséquences sur les personnes et l'environnement et les mesures prises ou envisagées pour éviter un accident ou incident similaire et pour pallier les effets à moyen ou long terme.

Une fiche de notification à remplir et élaborée par le BARPI se trouve en annexe.

3. Organisation de la première intervention et de l'évacuation



4. les modalités d'accueil des services d'incendie et de secours

Accès des services de secours :

Périodes ouvrées :

En cas de déclenchement d'un incendie en période ouvrée, et s'il n'est pas maîtrisé par les EPI, les secours seront contactés (18/112)

Périodes non ouvrées :

Dans un premier temps, la société de télésurveillance lance une procédure de levée de doute. La société de télésurveillance contacte la personne d'astreinte. En cas d'incendie effectif, les secours sont contactés.

La société de télésurveillance devra alors suivre le message type du chapitre 2.3 Message type de contact des secours. Il est primordial qu'elle indique précisément l'entrée par laquelle les secours doivent pénétrer sur le site afin de pouvoir les accueillir.

La société de télésurveillance possède toutes les clefs nécessaires à l'accueil des secours (portails et bâtiments).

Le plan en annexe présente :

- les accès au bâtiment et au site,
- Les aires de stationnement,
- La localisation des poteaux incendie (extérieurs au site) et de citernes souples pour poteaux d'aspiration ou poteau avec pression
- Les arrêts d'urgence (électrique, photovoltaïque, gaz)

5. Compétences du personnel susceptible d'intervenir en cas d'alerte

Plusieurs salariés sont formés « équipier de première intervention » (manipulation des extincteurs, des RIA et l'extinction sur feux réels). En parallèle, des salariés sont formés chargés d'évacuation afin de gérer le personnel en cas d'évacuation et SST pour intervenir en cas d'accident.

Ces salariés sont formés régulièrement (recyclage) et un roulement est prévu pour former d'autres volontaires supplémentaires de façon à ce que tout le site soit couvert. Le service RH assurera le suivi des formations initiales et des recyclages.

Les nouveaux embauchés suivront un parcours d'intégration au cours duquel dès la première journée leur est présenté le site avec en particulier l'ensemble des organes de sécurité et les consignes à suivre en cas d'incendie.

Des exercices d'incendie / évacuation sont réalisés a minima 1 fois par an afin de vérifier de la bonne application des consignes. Un compte-rendu écrit sera réalisé à chaque fois et les observations seront systématiquement traitées ou levées.

6. Recensement des moyens

6.1. La gestion de l'eau

Les eaux pluviales sont collectées sur site. L'ensemble de ces eaux pluviales est temporisé dans le bassin de 1100 m³, puis prétraité par un séparateur hydrocarbures, avant de rejoindre le milieu naturel.

Ce bassin joue également le rôle de rétention des eaux d'extinction incendie. Le passage d'un usage à l'autre s'effectue par une vanne manuelle

Les calculs D9 permettant de dimensionner le besoin en eau durant un incendie sont de 510m³/h pour une durée de 2h

Il est mis en oeuvre :

- Deux réserves d'eau sur le site de 360 m³ chacune,
- Deux poteaux incendie public (un poteau public pouvant fournir un débit minimum de 60 m³/h).

Des extincteurs et un réseau de RIA sont également présents dans l'ensemble des cellules.



Coordonnées du site :

Route de Cholet
79140
Cerizay
05-49-80-43-92

Coordonnées départementales :

73 E 3

Risque :

Stockage important :

- Bois
- Carton
- Emballage plastiques
- Produit en mousse

Pièces jointes

- Plan détaillé des parties bureaux : RDC et étage
- Procédure de récupération des eaux d'extinction incendie

Postes de livraison électrique et gaz



Local chaufferie gaz



Heuliez
(300 m)

Weslab
(200m)

Wespack
(250 m)

Transport
Blanchard
Coutant (150 m)

EGDC
(100m)

Maison
150 m

TPSB
(100 m)



Accès vanne de
récupération des
eaux incendie



Stockage bombe
aérosol
Environ 200 bombes
dans 2 armoires coupe
feu 30 min

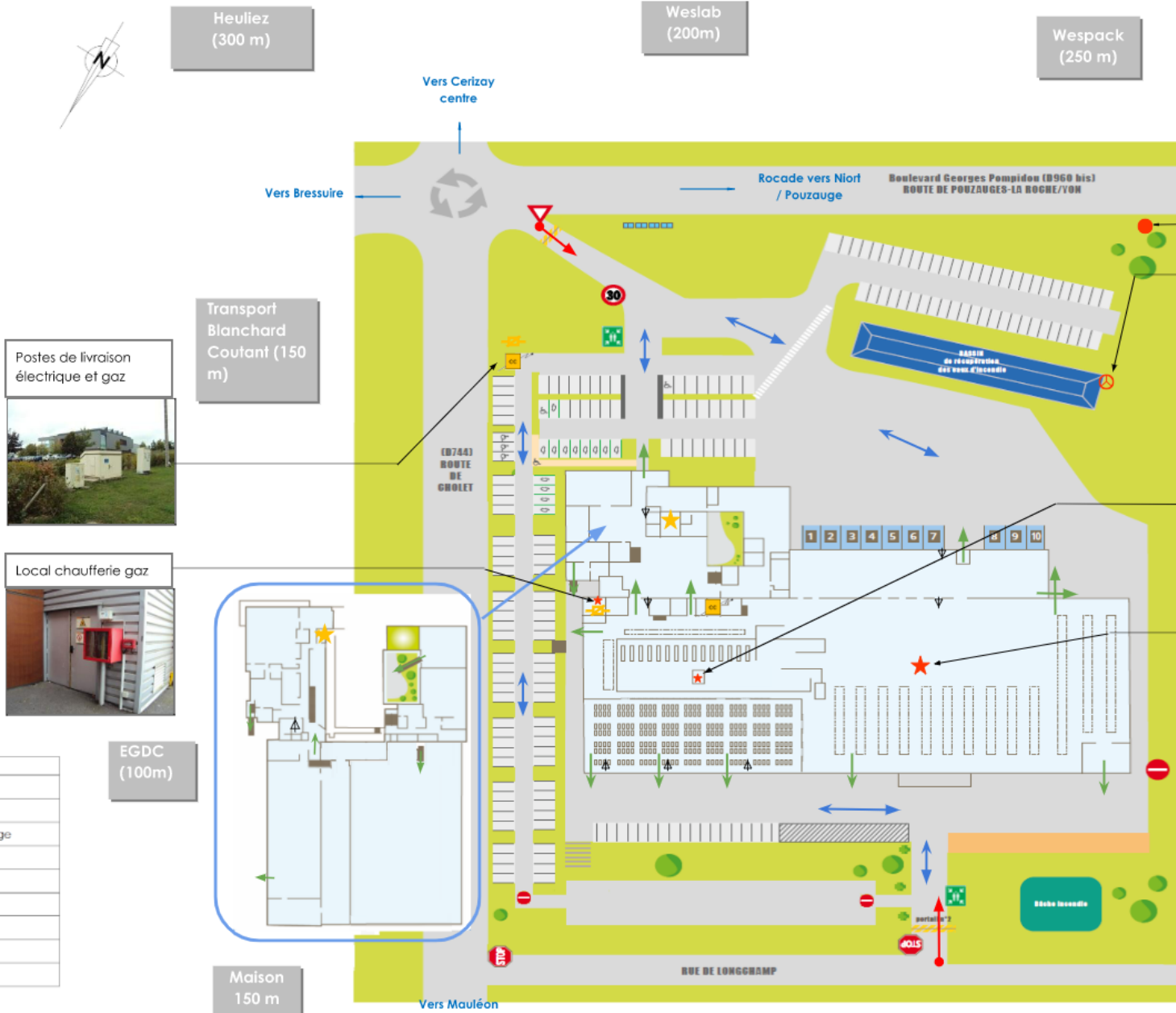
Stockage produits

- Carton
- Bois
- Tapis et objets mousse
- Produits textiles
- Emballage plastique



Maisons d'habitation
(100 m)

Légendes	
	Coupure électrique
	Coupure Gaz
	Commande trappe de désenfumage
	Accès bâtiments
	Accès site
	Local à risque
	Local à protéger
	Point de rassemblement
	Poteau incendie



6.2. Moyens d'extinction et désenfumage

Le plan suivant présente les différents moyens sur site dont RIA et poteaux incendie, ainsi que la coupure de gaz.

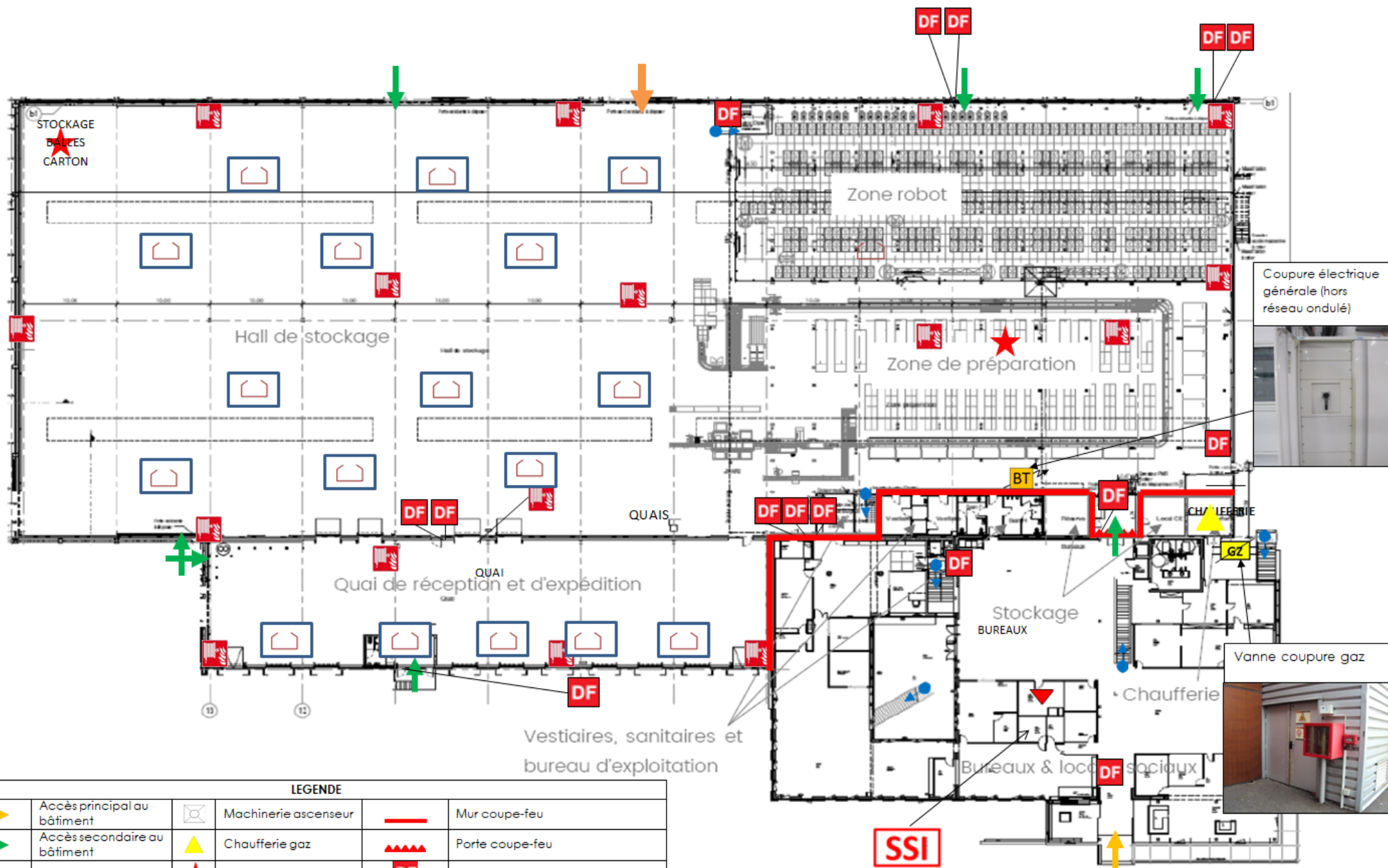
La lutte contre l'incendie du bâtiment sera assurée par des extincteurs portatifs adaptés aux classes de feu, répartis dans l'ensemble des locaux. Ils seront clairement signalés et placés dans des endroits facilement accessibles.

Les extincteurs constituent une source d'extinction limitée. Leur utilisation est réservée à des feux localisés et modestes et aux départs de feux. Les extincteurs ainsi que les robinets d'incendie armés (RIA) sont contrôlés annuellement par un organisme agréé.

Les exutoires de fumées et de chaleur sont des dispositifs permettant l'extraction des gaz chauds et des fumées d'un local en feu. En cas d'incendie, les exutoires de fumées et de chaleur permettent :

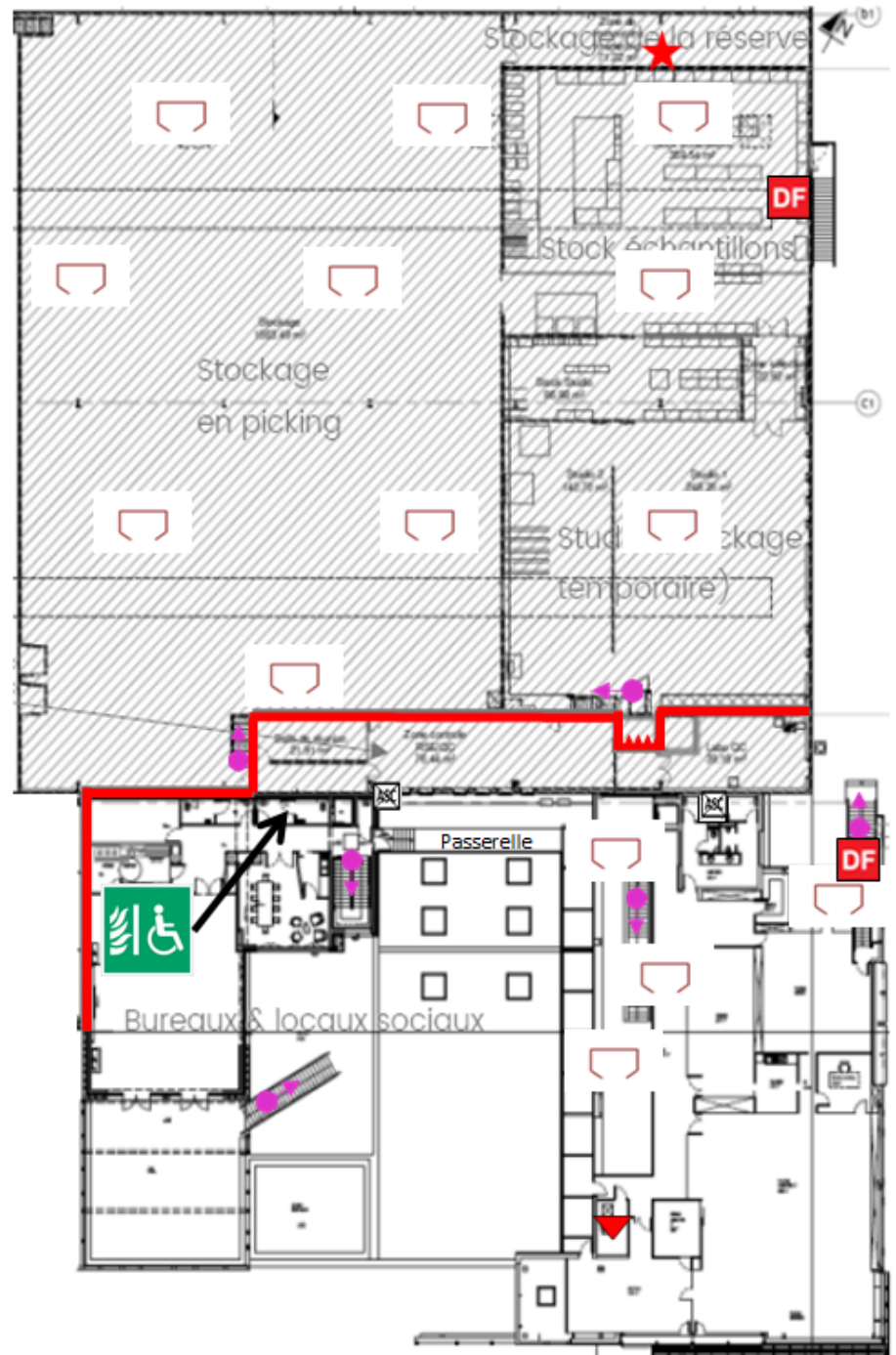
- de protéger les accès et issues de secours contre l'envahissement par la fumée et de faciliter l'évacuation des occupants
- l'intervention rapide et efficace des moyens de secours
- de limiter les risques d'explosions dus aux gaz de combustion
- de diminuer les effets de chaleur sur les structures et sur les produits contenus dans les bâtiments.

En cas d'incendie, le bâtiment sera désenfumé. Les systèmes de désenfumage sont à ouverture automatique et manuelle. Il est vérifié annuellement par une société agréée.



LEGENDE			
	Accès principal au bâtiment		Machinerie ascenseur
	Accès secondaire au bâtiment		Chaufferie gaz
	Accès étage		Local à risque
	Coupure gaz		Local à protéger
	Coupure BT		Mur coupe-feu
			Porte coupe-feu
			Commande trappe désenfumage
			Trappe de désenfumage

Plan du bâtiment : Etage

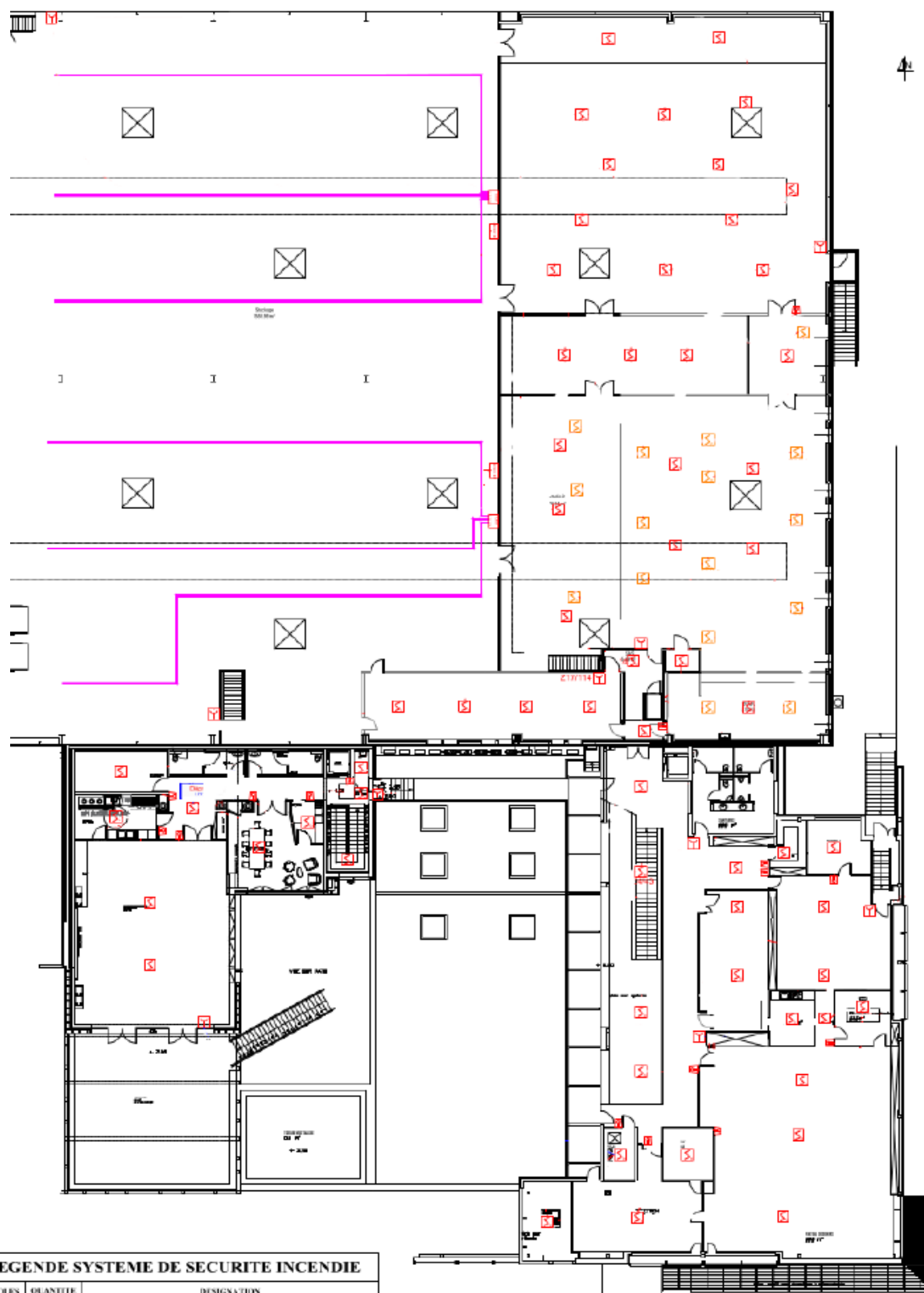


LEGENDE	
	Accès principal au bâtiment
	Accès secondaire au bâtiment
	Accès étage
	Accès sous-sol
	Coupure gaz
	Local à risque
	Local à protéger
	Machinerie ascenseur
	Chaufferie gaz
	Mur coupe-feu
	Porte coupe-feu
	Commande trappe désenfumage
	Trappe de désenfumage
	Zone d'attente sécurisée
	Emplacement du Système de Sécurité Incendie

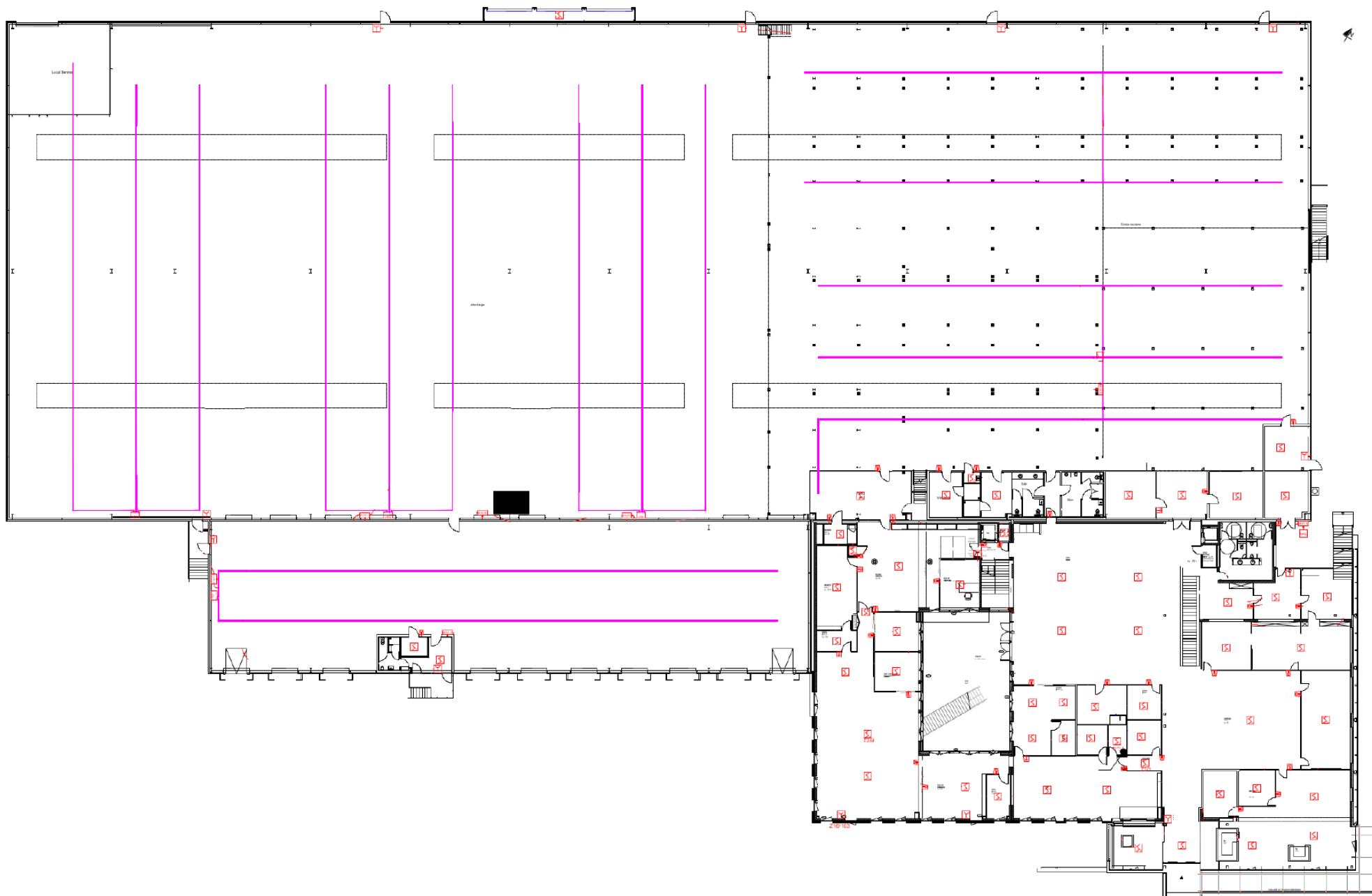
6.3. Système de détection incendie

Le site Wesco possède un système de détection incendie composé de détecteur de fumée et d'un réseau de détection de fumée par aspiration

Plan du bâtiment - Détection incendie : Étage



LEGENDE SYSTEME DE SECURITE INCENDIE		
SYMBLES	QUANTITE	DESIGNATION
	65	Détecteur Optique de Fumée - <i>ISCAN +0</i>
	16	Détecteur Optique de Fumée Cendres - <i>ISCAN +0</i>
	10	Déclencheur Manuel - <i>ISCAN MCP54</i>
	2	Détecteur Multiponctuel par Aspiration - <i>VESD1 VEP</i>



6.4. Les fiches de données de sécurité

Le site de WESCO n'est pas destiné à accueillir des produits dangereux en quantité.

En cas de besoin, les fiches de données de sécurité des produits stockés sur le site seront disponibles sur un serveur informatique

7. Annexes

7.1. Fiche de notification d'accident / incident



Ministère de la Transition écologique / DGPR
Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels

FICHE DE NOTIFICATION D'ACCIDENT / INCIDENT

Nom :
 Fonction :
 Courriel :
 Date de Rédaction :

LIEU, DATE, EXPLOITANT

Commune : Département :
 Date de l'événement (début) : Heure de l'événement (début) :
 Durée totale :
 Exploitant (titulaire de l'autorisation ou déclarant pour une IC) :
 Adresse de l'établissement accidenté :
 Activité NAF de l'établissement :

SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ETABLISSEMENT (le jour de l'accident)

Commentaires éventuels :

- Déclaration AS
 Enregistrement Seveso seuil haut
 Autorisation Seveso seuil bas
 Autre (à préciser)

TYPOLOGIE ET CHRONOLOGIE DE L'EVENEMENT

Préciser la chronologie et toute information pertinente : conditions météorologiques en cas de diffusion d'un nuage, urbanisation autour du site...

- Incendie
 Explosion
 Rejet de matières dangereuses ou polluantes :
 dans l'atmosphère
 sur le sol ou dans rétention
 dans les eaux (pluviales, résiduares, de surface)
 Autre (à préciser) :

MATIERES DANGEREUSES OU POLLUANTES IMPLIQUEES

Précisez les modes de relâchement des substances / matières dangereuses ou polluantes impliquées, ainsi que les éventuelles réactions constatées :

Substances / matières libérées, exposées ou ayant réagi

Nom :
 N° CAS :
 Quantité présente (t) :
 Quantité relâchée dans l'accident (t) :
 Nom :
 N° CAS :
 Quantité présente (t) :
 Quantité relâchée dans l'accident (t) :



NATURE ET EXTENSION DES CONSEQUENCES

Préciser ici l'ensemble des conséquences humaines, sociales, environnementales et économiques listées ci-contre.

Préciser également les mesures prévues ou mises en œuvre pour évaluer et suivre dans le temps l'impact sanitaire et environnemental de l'accident

Conséquences humaines et sociales

- Morts :
- Blessés graves (hospitalisation > 24h) :
- Blessés légers (hospitalisation < 24 h : ou soignés sur place) :
- Personnes en chômage technique :
- Tiers sans abris :
- Tiers dans l'incapacité de travailler :
- Privations d'usage (minimum 2 h) :

	Personnes	Heures
<input type="checkbox"/> Gaz		
<input type="checkbox"/> Electricité		
<input type="checkbox"/> Eau potable		
<input type="checkbox"/> Téléphone		
<input type="checkbox"/> Transports publics		

Conséquences environnementales

- Pollution des sols
- Pollution des eaux de surface
- Pollution des eaux souterraines
- Pollution atmosphérique
- Atteintes à la faune / flore (dont animaux d'élevage)
- Précisions :
- Suivi des conséquences sanitaires ou environnementales (prévu ou mis en œuvre)
- Prélèvements conservatoires effectués (dans quelle matrice ?) :

Conséquences économiques

	Total	Interne	Externe
Dommages matériels			
Pertes d'exploitation			

Autres conséquences (à préciser) :

MESURES PRISES

Préciser ici les modalités d'intervention et d'information des différentes parties prenantes. Indiquer également les éventuelles difficultés d'intervention.

Préciser si l'accident a généré des déchets (quantité / volume, nature, toxicité et/ou caractéristiques physico-chimiques, filière d'élimination à déterminer, envisagée, proposée, réalisée...) et éventuellement leurs durées de stockage provisoire.

Préciser si l'accident a généré des terres polluées et la gestion envisagée

Mesures immédiates :

- POI déclenché
- PPI/PPS déclenché
- Alerte de la population
- Périmètre de sécurité : rayon (m)
- Confinement

personnes	<input type="text"/>
heures	<input type="text"/>
- Evacuation

personnes	<input type="text"/>
heures	<input type="text"/>
- Mise en sécurité de l'établissement
- Autres mesures d'urgence (à préciser) :

Mesures curatives (préciser ci-contre) :

- Déchets générés (type, quantités, traitement...)
- Sols / terres polluées (type, quantités/surfaces, traitement...)
- Décontamination (milieu, technique, durée, coûts...)

CIRCONSTANCES ET CAUSES DIRECTES DE L'ACCIDENT

Précisez les circonstances au moment de l'événement (construction, arrêt redémarrage de l'unité, travaux, début/fin de poste...)

Décrire le déroulé de l'événement : actions réalisées ou oubliées, type de défaillance matérielle ou d'agression externe...

Défaut matériel

- Perte de confinement
- Rupture
- Panne
- Autre (préciser) :

- par corrosion Choc Vétusté
 Fatigue Pb montage Pb électrique

Intervention humaine

- Erreur (involontaire)
- Transgression (volontaire)

Perte de contrôle d'une installation

(emballement de réaction, mélange de produits incompatibles, dérive du procédé...)

Agression externe

d'origine naturelle :

- Foudre
- Intempéries (pluie, neige...) / inondations
- Températures extrêmes (froid/chaud)
- Séisme / mouvement de terrain
- Autre (préciser) :

D'origine anthropique :

- Perte d'utilité externe (eau, énergie...)
- Agression technologique (effet domino...)

Malveillance

- Acte de malveillance :

Autre cause (à préciser) :

CAUSES PROFONDES

Au delà de la défaillance humaine ou matérielle directe, décrire les conditions qui ont mené à celle-ci : dysfonctionnements organisationnels, contrôles suffisants, communication inadaptée...

Facteur humain (négligence, distraction, oubli...)

Préciser :

Facteurs organisationnels :

- Formation et qualification des personnels (absente ou insuffisante)
- Organisation du travail et encadrement (définition et répartition des tâches, rôles et responsabilités...)
- Environnement physique de travail hostile/défavorable (saleté, bruit...)
- Environnement psychosocial de travail (stress, pression productive, objectifs incompatibles...)
- Ergonomie inadaptée (accessibilité et adaptation des équipements et poste de travail..)
- Procédures et consignes (inexistantes ou inadaptées, ambiguës, non actualisées...)
- Identification des risques (analyse des risques insuffisants / inexistante...)
- Choix des équipements et procédés (dimensionnement, matériaux)
- Culture de sécurité insuffisante
- Prise en compte insuffisante du retour d'expérience
- Organisation des contrôles (absence, planification insuffisante, non prise en compte des résultats...)
- Communication (conditions ne permettant pas la transmission efficace des informations)
- Autre (à préciser)

- Facteur impondérable :
 - Vice de fabrication / changement de spécifications par un fournisseur...
 - Phénomène exclu de l'analyse de risques

ENSEIGNEMENTS TIRES / AMELIORATIONS DE LA SECURITE

Détailler ici les aspects techniques et organisationnels des améliorations réalisées ou envisagées suite à l'accident.

Préciser le cas échéant les enseignements plus généraux tirés de l'analyse de l'accident.

Actions correctives

- Modifications matérielles (ajout/amélioration de dispositifs de sécurité, moyens de lutte incendie, dispositions constructives...)
- Améliorations organisationnelles
 - Révision / rédaction de consignes / procédures (d'exploitation, de sécurité, d'intervention,...)
 - Renforcement de la formation des opérateurs
 - Redéfinition des rôles et responsabilités de chaque intervenant
 - Amélioration des conditions de travail (ergonomie du poste...)
 - Amélioration des contrôles (fréquence, type, étendue...)
 - Révision / réalisation d'une analyse des risques d'une étude de dangers
 - Réalisation d'exercices (plus fréquents, plus ciblés...)
 - Autre (à préciser) :

Retour d'expérience positif

La(les) barrière(s) en place s'est(se sont) révélée(s) efficace(s) :

Protection technique :

Protection organisationnelle :

--	--

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES / ANNEXES

Merci de joindre à cette fiche tous les compléments utiles à la compréhension et à la description de l'accident, notamment :

- Rapport (s)
- Diaporama (s)
- Communiqué de presse
- Schémas / plans
- Arbre des causes
- Photos (avec mention des droits)
- Autre (à préciser) :

Consignes en cas d'incendie

CONSIGNES GÉNÉRALES

- Respecter les pictogrammes de sécurité
- Repérez les emplacements des extincteurs
- Identifiez les sorties les plus proches et les itinéraires d'évacuation
- N'encombrez pas les sorties de secours et respecter les zones de sécurité

Vous constatez un incendie

- Gardez votre calme
- Si impossible d'agir, donnez l'alerte :
 - Déclenchez l'alarme (boitier rouge)
 - Prévenez l'équipe de "1ère intervention"
 - Prévenez l'équipe "chargé d'évacuation"
- Appelez les pompiers (018 depuis un poste interne ou 11 depuis un mobile)

L'alarme est donnée

- Évacuez dans le calme en respectant les consignes données par les personnes en charge de l'évacuation
- Ne faites jamais demi-tour
- Rejoignez le point de rassemblement extérieur
- Les responsables de service (ou suppléant) rassemblent leur personnel en groupe face à eux au point de rassemblement
- Les responsables de service (ou suppléant) vérifient leurs effectifs
- Signalez au secours toutes personnes qui seraient encore dans le bâtiment



Fiche reflexe Guide File

1 - Informer les personnes de la zone de l'obligation d'évacuer, bureau par bureau et **les guider dans le calme et sans précipitation** vers une issue de secours puis vers le point de rassemblement.

2 - **Interdire** l'utilisation de l'ascenseur et tout retour en arrière. **Rassurer** les personnes en permanence pour éviter les mouvements de panique.

3 - **Évacuer** les lieux en suivant le chemin d'évacuation

4 - **Participer au bon déroulement** sur le point de rassemblement :

- Inciter au regroupement par service
- Rappeler la nécessité aux chefs de service de faire l'appel de leur équipe.

Fiche reflexe Serre File

1 - **Communiquer avec le guide-file sur l'itinéraire à emprunter.** Invite les occupants de sa zone à quitter leur poste de travail dans le calme et en bon ordre pour se regrouper vers le guide file.

2 - Faire le tour de sa zone, des locaux vides. **Vérifier qu'il ne reste personne dans les locaux :**

- Fermer les fenêtres
- Eteindre la lumière
- Fermer les portes

3 - Fermer la marche. **Rassurer** les personnes en permanence pour éviter les mouvements de panique. **Empêcher** les personnes de revenir en arrière. **Évacuer** les lieux et suivant le chemin d'évacuation

4 - **Participer au bon déroulement sur le point de rassemblement :**

- inciter au regroupement par service
- rappeler la nécessité aux chefs de service de faire l'appel de leur équipe